



## TROPHEE REGIONAL DES JEUNES VETETISTES

# MODALITES PRATIQUES

## ANNEXE AU REGLEMENT

### 1 : DATE ET LIEU

L'épreuve se déroulera les **samedi 21 et dimanche 22 juin 2014** sur le site du Mugron, territoire de la commune de GAURIAC (33).

### 2 : INFORMATIONS ET INSCRIPTION

L'épreuve est ouverte aux licenciés FFC, aux non-licenciés et aux licenciés des autres fédérations présentant un certificat médical de non-contre-indication à la pratique du VTT en compétition de moins d'un an ainsi que d'une autorisation parentale.

Les plaques de course seront délivrées aux pilotes, sur présentation de leur licence ou de leur certificat médical.

Les classements seront uniquement individuels. Les trois épreuves prévues lors de ce TRJV sont les suivantes : DH (descente)-Trial-XC (cross-country)

### Programme :

#### **Samedi 21 juin**

- **13h00 /14h30** : **Récupération des plaques et inscriptions**
- **14h45** : **composition des groupes de trial (de poussins à cadets)**
- **15h00** : **trial (de poussins à cadets)**

#### **Dimanche 22 juin**

- **8h30** : **Inscription (pour ceux qui participent que le dimanche) et signature « feuille de présence » pour ceux qui participent les 2 jours**
- **9h00** : **DH pour les poussins et pupilles**
- **9h30** : **XC pour les benjamins**
- **10h15** : **XC pour les minimes et les cadets**
- **11h00** : **DH pour les benjamins**
- **13h00** : **DH pour les minimes et les cadets**

- **14h00** : **XC pour les poussins**
- **14h30** : **XC pour les pupilles**

Ces horaires pourront être ajustés en fonction des circonstances.

## **Tarifs et engagements**

Les engagements devront se faire par mail au club organisateur ([trjv@vttgauriac.fr](mailto:trjv@vttgauriac.fr)), avec copie au président de la commission régionale (pour les clubs aquitains : [magnephilippe@outlook.com](mailto:magnephilippe@outlook.com)) 4 jours francs avant la course sous peine de majoration.

Le montant de l'engagement est fixé comme suit :

- Engagement dans les délais : licenciés FFC (7 € : 1jour)-(10€ : 2 jours)
- Engagement hors délais ou sur place le jour de l'épreuve : licenciés FFC (10 € : 1 jour)-(13€ : 2 jours)
- Engagement sur place le jour de l'épreuve : non licenciés FFC (14 € : 1 jour incluant la carte à la journée)-(20€ : 2 jours incluant les cartes à la journée).
- Les droits d'engagement seront à régler directement à l'organisateur (VTT Estuaire Club Gauriac).

**Gratuité pour les féminines :** Le club s'inscrit cette année encore dans une démarche d'encouragement de la pratique du VTT féminin pour amener davantage de femmes et de jeunes filles à s'investir dans cette activité. Pour répondre à cet objectif, il nous a semblé que la gratuité des inscriptions serait source de motivation. Mesdemoiselles osez le VTT!

## **Informations et renseignements:**

Contact : [trjv@vttgauriac.fr](mailto:trjv@vttgauriac.fr)

Hervé DONNEGER : Tel 06 83 85 28 16 ou Laurent MAHE : Tel 06 46 42 48 04

## **3 : Parking, et gestion des déchets**

Une aire de parking sera à disposition, à proximité du lieu de départ, sur le site du Mugron. Les déchets des compétiteurs devront être mis dans des sacs poubelle, et dans les poubelles matérialisées.

L'utilisation des barbecues est interdite sur le site.

Toute dégradation du site pourra entraîner des poursuites.

## **4 : Prestations**

L'organisation prend en charge le bon déroulement des épreuves avec la collaboration d'un speaker. Un système de chronométrage sera en place sur l'épreuve pour réaliser les classements informatiques.

L'organisation met en place un ravitaillement, solide et liquide.

Des douches seront à dispositions des compétiteurs au gymnase de Gauriac (1km). **Une aire de camping (tentes et camping cars) sera à disposition sur le site.** Une **buvette** avec boissons, gâteaux et sandwiches sera installée durant les deux jours sur le site.

## **5 : Annulation ou Interruption de l'épreuve**

En cas de force majeure, l'organisation se réserve le droit d'annuler ou d'interrompre la manifestation.

Aucun recours ne pourra être exercé contre l'organisation. Les classements seront établis sur la base des épreuves qui auront été mené à leur terme. En cas d'abandon d'un compétiteur, quelle que soit la raison, les frais engagés seront conservés par l'organisation.

## **6 : Assurances, sécurité et conditions d'organisation des épreuves**

L'organisation informe les participants qu'il est de leur intérêt de posséder à titre personnel un contrat d'assurance en cas de dommages corporels. L'organisation a souscrit un contrat d'assurance couvrant la manifestation. **Pour la sécurité des participants, et l'organisation des épreuves, se référer au règlement des TRJV Comité d'Aquitaine disponible sur notre site et affiché sur l'espace secrétariat/inscription.**

Un poste de secours et des secouristes seront présents sur le site du Mugron.

## **7 : Classement**

Un classement individuel par catégorie sera établi, incluant tous les concurrents, et les trois épreuves du week-end, afin de récompenser les trois premiers garçons et filles de chaque catégorie qui recevront coupes, médailles ou lots.

En cas d'ex aequo, priorité sera donnée à l'épreuve désignée par tirage au sort au début de la première journée et annoncée à l'ensemble des participants.

## **8 : Vol et dégradation**

L'organisation décline toute responsabilité en cas de vol ou de dégradation survenus avant, pendant et après l'épreuve. Chaque coureur est responsable de l'ensemble de son matériel. Toute chute d'un concurrent pendant l'épreuve, entraînant des dégradations de son matériel, ne pourra entraîner des poursuites à l'encontre de l'organisation.

## **9 : Acceptation des présentes modalités pratiques et du règlement**

Les présentes modalités pratiques et le règlement sont considérés comme implicitement accepté par les participants à partir du moment où leur dossier d'inscription est pris en compte par l'organisation.

## **10 : Droit à l'image**

L'organisation se réserve le droit d'exploiter les photographies et vidéos prises lors de l'épreuve